

COMMISSION FEMININE

Réunion par consultation électronique
du mercredi 9 octobre 2024
Procès-verbal n° 03

Président M. Laurent LARBALETTE
Présents MM. Sandrine BOURCIER, Claire LASMIER, Vincent LEPROUST

Engagements Phase 2

La fin de la 1^{ère} phase pour les équipes **U11-U13F et U15F** approchent, et les engagements de la précédente phase seront renouvelés automatiquement sauf pour les équipes ayant déclaré forfait général.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous informer par retour de mail si vous souhaitez **ajouter ou retirer une équipe pour cette nouvelle phase** qui débutera le 9 novembre **avant le lundi 21 octobre 2024**. N'oubliez pas de préciser les desideratas et s'il y a des changements de terrains.

Féminines U15F

Forfait

Match n°29241790 : Vouneuil Béruges/Buxerolles (1) – Montmorillon (1) en poule B du 05/10/2024

2^{ème} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges/Buxerolles (1) (sans déplacement de Montmorillon (1))
Amende de 13€ au club de Vouneuil-Béruges.

Forfait général

Forfait général de l'équipe **Châtelleraut SO (1)**. Les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier. Amende de 26€ au club de Châtelleraut SO.

Féminines Seniors DEPARTEMENTAL 2

Forfait

Match n° 29235070 : Poitiers Stade (2) – Cerizay CO (1) en poule unique du 06/10/2024

1^{er} forfait de l'équipe de Cerizay CO (1) (sans déplacement)
Amende de 35€ au club de Cerizay CO.

Féminines Seniors DEPARTEMENTAL 3

Forfait

Match n° 29405562 : Avenir 79 (2) – Naintré (1) en poule unique du 06/10/2024

3^{ème} forfait de l'équipe d'Avenir 79 (2) (1) (sans déplacement de l'équipe de Naintré (1))

Remarque : S'agissant du 3^{ème} forfait l'équipe d'Avenir 79 (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.
Amende de 70€ (2x35€) au club d'Avenir 79.

Transmissions tardives ou feuilles de match manquantes

Amende 15 €

Match n° 29242216: Buxerolles/Vouneuil Béruges-Gj VVM Chauvigny en U11-U13F Poule D du 05/10/24

Match n° 29242240: Pays Néo Créchois – Niort St Florent en U11-U13F Poule H du 5/10/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Le président, Laurent LARBALETTE.